

SUR LA NECESSITE DU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE INDIGENE DANS LES COLONIES.

Par A. GRUVEL,
Professeur au Museum d'Histoire naturelle (Paris),
Conseiller technique du Ministère des Colonies.

En tant que moyen de lutte contre la sous-alimentation des races indigènes, la question du développement de la pêche dans les colonies doit être considérée du point de vue international. Il n'est pas de pays qui puisse se désintéresser de ce problème qui n'est point seulement d'ordre sentimental, mais a des conséquences primordiales d'ordre social et économique.

* * *

Un grand nombre de races indigènes, quelle que soit la tutelle sous laquelle elles se trouvent, ont, en effet, une alimentation déficiente en substances azotées. Même dans les pays d'élevage, l'indigène ne mange pas toujours de la viande à sa faim; plus mal partagés encore sont les peuples de forêts qui tirent leur nourriture d'une chasse périlleuse et se rabattent sur les racines et les fruits. Pour remédier à cette sous-alimentation, dont les conséquences démographiques sont des plus désastreuses, puisque cette carence est à l'origine de la mortalité natale et de la mortalité infantile, il n'est pas moyen plus certain et plus économique que de développer la consommation du poisson frais ou du poisson préparé en vue de sa diffusion.

La valeur alimentaire du poisson n'est plus à démontrer et il constitue, pour les populations indigènes, un aliment d'autant plus intéressant qu'il est, en général très apprécié par ces populations. Et cependant, parmi elles, bien peu peuvent, même parmi les peuplades littorales, être pleinement ichthyophages. Nulle part, la pêche indigène n'est en progrès et il est des régions où elle n'est même pas assez largement exercée pour suffire à l'alimentation familiale.

Il faudrait donc, pour arriver à fournir du poisson de bonne qualité et en quantité suffisante à l'indigène, commencer par rattacher *celui-ci* à l'exercice de la pêche, par des mesures de faveur diverses dont l'administration peut disposer. En second lieu, et c'est là le gros effort, il faudrait amener l'indigène à améliorer ses procédés de capture et, surtout, de préparation du poisson, cette dernière question étant d'importance capitale.

Dans la plupart des pêcheries indigènes, le poisson préparé ne peut se conserver que pendant un temps très court. Ce poisson, au moment du séchage sur des étendages généralement de fortune, est la proie des larves de mouches; dans les cases où on l'empile après séchage, sans aucune précaution, il continue à être dévoré par les larves d'anthrènes et autres insectes destructeurs, en sorte que, un mois après, au moment de la vente, **ce qui reste** de la partie musculaire du poisson présente un aspect véritablement répugnant.

Il faudrait amener l'indigène à préparer un produit qui, tout en étant conforme à ses goûts, soit susceptible de se conserver de façon satisfaisante. Il faudrait, pour ce faire, expérimenter avec soin et pratiquer des méthodes adaptées avant tout aux conditions du milieu.

Le fumage paraît être le procédé à recommander pour les régions humides, mais un fumage rigoureusement conduit, qui **fume** vraiment le poisson, sans le **cuire**, comme, en réalité, il l'est, par l'application des procédés indigènes actuels.

L'on peut dire que, d'une façon générale, il n'est pas vain d'espérer un progrès dans la technique indigène et les essais tentés, à ce sujet, par certains de nos collaborateurs, ont prouvé que les indigènes étaient parfaitement capables de s'adapter à des méthodes plus perfectionnées, à la condition que ces méthodes soient **simples** et ne bouleversent pas de fond en comble leurs habitudes.

Il ne faut pas, à notre avis, chercher à substituer la pêche métropolitaine à la pêche indigène. Les industries à forme métropolitaine ne peuvent s'installer que dans des régions déterminées, où l'abondance du poisson est suffisante pour permettre une grosse production, proportionnée aux frais élevés de l'exploitation. Au contraire, les pêcheries indigènes, n'ayant que des frais très réduits, peuvent se contenter d'une faible production et, par conséquent, s'installer à peu près par-

tout, aussi bien sur les rivages marins que sur les bords des cours d'eau et des lacs. C'est donc, en réalité, à elles qu'il faudrait avoir recours.

Quelles mesures pratiques pourraient être prises pour l'amélioration de leurs techniques ? Les progrès obtenus dans ce sens par les techniciens de passage risquent d'être éphémères ; il faudrait **organiser** l'instruction technique **très élémentaire** des pêcheurs indigènes.

Il faudrait donc (nous parlons ici des pays de races noires) qu'au point de vue scientifique, les Gouverneurs généraux et Gouverneurs des colonies aient auprès d'eux un collaborateur **permanent** qui s'occuperait exclusivement des questions d'ordre scientifique et technique se rapportant à l'exploitation des eaux et qui, en tournée pendant au moins la moitié du temps, visiterait, le plus souvent possible, les **moniteurs indigènes** de pêche qu'il aurait formés et qui, eux, seraient en **contact régulier** avec les pêcheurs indigènes de leur ressort.

La création de ces moniteurs de pêche est, actuellement, à notre avis, si elle est bien comprise, la seule organisation pratique qui permette d'éduquer le pêcheur indigène, mais elle nécessite le concours entier et convaincu de l'administration coloniale.

Nous ne cessons de préconiser l'instauration d'une « politique de la pêche » dans les colonies françaises et souhaitons que nos efforts ne restent pas ignorés des puissances colonisatrices dont les frontières touchent aux nôtres.
